

Projet de règlement grand-ducal

modifiant le règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 introduisant des classes à régime linguistique spécifique au régime technique, au régime de la formation de technicien et au régime professionnel de l'enseignement secondaire technique

Avis complémentaire du Conseil d'État

(11 décembre 2018)

Par dépêche du 20 septembre 2018, le Premier ministre, ministre d'État, a saisi le Conseil d'État d'une série d'amendements gouvernementaux au projet de règlement grand-ducal sous avis, élaborés par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Au texte desdits amendements, précédé d'une remarque préliminaire, étaient joints un commentaire pour chacun des amendements, une fiche d'évaluation d'impact ainsi qu'un texte coordonné du projet de règlement grand-ducal sous avis intégrant les amendements gouvernementaux.

Les avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, de la Chambre de commerce et de la Chambre des salariés sur les amendements gouvernementaux en question ont été communiqués au Conseil d'État par dépêche du 9 novembre 2018.

Les amendements n'appellent pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 11 décembre 2018.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes